



DELIBERATION n° 2015 – 22

Désignation des membres du Bureau  
du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration, approuvé par délibération n° 2009-9 du 17 juillet 2009,

Réuni le 11 décembre 2015 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Désigne les membres du bureau comme suit :

- le président du conseil d'administration Monsieur Laurent TRESALLET,
- les deux vice-président du CA, MM... Vacant..... et Christophe ROULIER,
- le président du conseil scientifique,
- un président de conseil régional,
- un président de conseil départemental,
- deux représentants de l'État :  
M le sous-préfet d'Albertville... suppléant M le secrétaire général du sous-préfet d'Albertville,  
M le directeur de la DDT..... suppléant M le directeur de la DREAL
- deux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :  
M.....poste laissé vacant..... suppléant M.....poste laissé vacant.....  
M.....poste laissé vacant..... suppléant M.....poste laissé vacant.....
- le représentant du personnel de l'établissement,
- deux personnalités (une locale, une nationale), nommées en raison de sa compétence :  
M Guy CHAMEREUIL..... suppléant Mme Christine BERNARD  
M Denis PLAZE..... suppléant M Sébastien VINCENDET

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 11 décembre 2015

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET